



ÉCOLE DES AVOCATS - GRAND-EST

E.R.A.G.E

4 rue Brûlée

CS 70008 - 67085 Strasbourg Cedex

Tél. 03 88 14 19 00

contact@erage.eu

www.erage.eu

Strasbourg, le 18 février 2026

Objet : Sessions de formation CLAJ

Madame, Monsieur le Bâtonnier,

Dans le cadre des obligations de formation prévues par les Conventions Locales d'Aménagement de la Justice (CLAJ), j'ai l'honneur de porter à votre connaissance le programme de formations professionnelles continues que L'ERAGE propose à tous les avocats du ressort.

L'école organise **en visioconférence** une série de modules spécialement conçus pour répondre aux besoins de mise à jour et de perfectionnement des compétences, conformément au cadre fixé par les CLAJ :

- La garde à vue,
- La procédure correctionnelle,
- L'hospitalisation d'office,
- L'assistance des personnes mineures,
- Les baux d'habitation,
- Le droit des étrangers,
- Les violences intrafamiliales.

Ces formations sont organisées par niveaux, de manière à répondre aux différents besoins des praticiens :

- Niveau 1 : débutant - acquisition des fondamentaux ;
- Niveau 2 : intermédiaire - approfondissement des connaissances et des pratiques
- Niveau 3 : avancé - spécialisation et perfectionnement pour praticiens expérimentés.

Chaque session a une durée de 3 heures et est proposée au tarif de 50 €, ou 100 € pour une journée complète de 6 heures. **Ces formations sont susceptibles d'une prise en charge individuelle intégrale par le FIF-PL**, sous réserve de la demande effectuée par le participant lui-même auprès de l'organisme gestionnaire.

Il est précisé que ces formations ne valident pas automatiquement l'inscription sur les listes de permanence, celle-ci restant à l'appréciation discrétionnaire des Conseils de l'Ordre. Je reste, naturellement, à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Bâtonnier, à l'expression de mes salutations les plus respectueuses et dévouées.

Karen CHARRET
Présidente
Ancien Bâtonnier



Formations CLAJ

L'ERAGE propose en visioconférence, des formations pour répondre au cadre fixé par les **#CLAJ** - Conventions Locales d'Aménagement de la Justice.

Ces sessions couvrent des thématiques essentielles telles que : la garde à vue, la procédure correctionnelle, l'hospitalisation d'office, l'assistance des personnes mineures, les baux d'habitation, le droit des étrangers et les violences intrafamiliales.

De différents niveaux, elles permettent à tous les avocats de renforcer vos compétences selon leurs besoins.

Chaque session de **3 heures est proposée au tarif de 50 €** (ou 100 € la journée de 6 heures.), susceptibles d'une prise en charge intégrale en individuel par le FIF PL.

Ces formations ne valident pas l'inscription sur les listes de permanence qui est laissée à la discrétion des Conseils de l'Ordre.

- ✓ Niveau 1 : débutant - acquisition des fondamentaux
- ✓ Niveau 2 : intermédiaire - approfondissement des connaissances et des pratiques
- ✓ Niveau 3 : avancé - s'adressant aux spécialistes et praticiens expérimentés

20/02/2026 - de 9h à 12h et de 14h à 17h

- **Baux d'habitation : fin de bail - niveau 1**

19/03/2026 - de 9h à 12h et de 14h à 17h

- **Soins psychiatriques sans consentement : Notions essentielles et procédure - niveau 1**

19/03/2026 - de 14h00 à 17h00

- **Assister les personnes mineures : La procédure d'assistance éducative - niveau 1**

30/03/2026 - de 9h à 12h et de 14h à 17h

- **La Garde à vue – La procédure correctionnelle – niveaux 1 et 2**

30/04/2026 - 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h

- **Assister les personnes mineures : La justice pénale des mineurs - niveau 1**

30/04/2026 - de 14h à 17h

- **Droit des étrangers : le droit d'asile – niveau 1**

11/05/2026 - de 9h à 12h et de 14h à 17h

- **Les violences intrafamiliales (article 21 de la loi n° 2010-769 du 9 juillet 2010)**

02/07/2026 - de 14h à 17h

- **Assister les personnes mineures : la procédure d'assistance éducative - niveaux 2 et 3**

10/09/2026 - de 14h à 17h

- **Assister les personnes mineures : la justice pénale des mineurs - niveaux 2 et 3**

21/09/2026 - de 9h à 12h

- **Les violences intrafamiliales (article 21 de la loi n° 2010-769 du 9 juillet 2010) - niveaux 2 et 3**

À VENIR EN COURS DE PROGRAMMATION

- **Droit des étrangers (2ème semestre 2026) : niveaux 2 & 3**
- **Baux d'habitation : La loi MEUR (2^{ème} semestre 2026) : niveau 2**
- **La réforme des expulsions de 2023 (2^{ème} semestre 2026) : niveau 2**

PROGRAMMES DÉTAILLÉS ET INSCRIPTION

Programmes & inscriptions :

https://espaceprive.erage.eu/formationsfcerage/recherche?libelle=&matiere=0&etablissement_ville=0&type=claj&date=

www.erage.eu